

Tarifs 2025-2026 Ecole maternelle



Composition des tarifs :	année
(1) Contribution des familles	290,00 € : sert à couvrir la partie du fonctionnement de l'école que l'Etat ne couvre pas, à assumer le coût des investissements et des équipements pédagogiques et à faire vivre le caractère catholique de notre école et les frais parascolaires
(2) Demi-pension 4 repas	645,00 € Le coût du repas ne comprend pas uniquement la nourriture, qui ne représente que 30 % du coût global. Il inclut également les charges de personnels, l'équipement (fours, chambres froides, etc...), l'énergie, et les bâtiments.
Garderie	gratuite

TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :
 Association des parents d'élèves
 Assurance scolaire

Conditions spécifiques

- a- Le statut est choisi à l'inscription, normalement pour toute l'année scolaire.
- b- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, du 1er septembre au 15 avril.. La demande **motivée** doit être formulée par écrit au Chef d'établissement avant le 15 du mois précédent.
- c- Tout mois commencé est à régler en totalité.

Maternelle
repas à l'unité 5,74 €

Montant des règlements

Versements de 25, 40, 60 ou 100 € à l'accueil de l'établissement avant la prise des repas.(solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas lors du départ de l'établissement)

	les paiements par chèque sont à effectuer le 1er de chaque mois (sauf septembre pour le 25)									
	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
externat (1)	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €
demi-pensionnaire 4 repas (1) + (2)	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	89,00 €

PAI alimentaire : se rapprocher du Chef d'établissement

REMARQUES

- 1- Demi-pension - Il est tout à fait possible d'être demi-pensionnaire en ne restant que 2 jours fixes par semaine (ex.: lundi et jeudi). Le forfait est alors divisé par 2.
 - Le calcul du forfait demi-pension prend déjà en compte les absences individuelles et les absences pour les classes transplantées.
- 2- Du matériel, des outils pédagogiques, des documents de pastorale... propres à l'élève (fichier personnel de mathématique, etc...) peuvent éventuellement s'ajouter.

Notes :

- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part au chef d'établissement.
- Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !

